



COMMUNE DE LAMBESC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif du Conseil Municipal	29
Conseillers en exercice	29
Qui ont pris part à la délibération	29

SEANCE DU
28 SEPTEMBRE 2022

Transmission en Préfecture	
Date Réception	

Le vingt-huit septembre deux mille vingt deux, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de LAMBESC a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Bernard RAMOND, et à la suite de la convocation faite par Monsieur le Maire le vingt-deux septembre deux mille vingt deux et ce conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12, L 2121-17 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENTS : Bernard RAMOND, Claire BLANC, Jean-Jacques DECORDE, Martine CHABERT, Louis-Hervé TRELLU, Fabienne RAMOND, Jacques GAÏOLI, Dominique PELLEGRIN, Alain ARIA, Bernard MAYER, Joelle BENAZET, Violette ROMERA, Hubert BACHELARD, Jocelyne PASTOR, Yvon CASTINEL, Hervé SUGNER, Sylvie PORRY, Karen LECLUSE, Anne-Laure JOLY, Hélène ALLIETTA, Corinne ARCHAMBAULT, Kellie CARMET, Jean-Michel CARRETERO, Valérie FARGIER, Diana PELLETIER, Philippe BERNARD, Magalie TRAMIER

REPRESENTES : Bruno BRETON à Claire BLANC, François BERGA à Corinne ARCHAMBAULT

SECRETARE DE SEANCE : Anne-Laure JOLY

DELIBERATION N° 2022-078	Subventions Etude préalable à la restauration de l'œuvre de Jean DARET « Mort de saint Joseph » – Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC)
-----------------------------	--

La commune de Lambesc a entrepris une restauration de grande ampleur de l'Assomption.

En parallèle de ces travaux, la commune a envisagé de mener des études en 2019 pour la restauration de nombreuses œuvres, notamment certains retables.

De fait, il est apparu l'opportunité de réaliser une étude de cette œuvre préalable à sa restauration.

Le coût de l'étude est estimé par le groupement MOULINIER – Atelier LAZULUM - DUVIEUXBOURG à **4 501,30 € HT** soit 4 762,10 € TTC et peut bénéficier de subvention :

- de la Direction Régionale des Affaires Culturelles à hauteur de 50% dans le cadre de l'aide à la conservation des monuments historiques

Le plan de financement de cette opération se définit comme suit :

Financeurs	Dispositifs	% de participation	Montant de la Subvention
DRAC	Crédits objets	50%	2 250,65 €
LAMBESC	Autofinancement communal	50%	2 250,65 €
MONTANT TOTAL DU PROJET		100%	4 501,30 €

**Après en avoir délibéré
LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **APPROUVE** le coût de la prestation à 4 501,30 € HT pour établir l'étude préalable à la restauration de l'œuvre de Jean DARET « Mort de Saint Joseph »
- **SOLLICITE** auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles l'octroi d'une subvention telle que définie dans le plan de financement susvisé
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la future convention de partenariat pour le financement de ce projet ainsi que tous les documents s'y réfèrent
- **PRECISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le requérant peut former son recours soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique, par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr. Dans ce délai, il peut être présenté un recours administratif auprès de la commune, prorogeant le délai de recours contentieux

La présente délibération est adoptée à l'unanimité,

Délibéré à Lambesc les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de Séance

Anne-Laure JOLY




Le Maire de Lambesc,

Bernard RAMOND

